

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° II-CF1449

présenté par
M. Castellani et M. de Courson

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Gestion des finances publiques »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	45 000 000	0
<i>dont titre 2</i>	45 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	45 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	45 000 000
Facilitation et sécurisation des échanges	0	0
TOTAUX	45 000 000	45 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer les effectifs de la DGFIP dédiés au recouvrement des fraudes fiscales.

Le PLF 2024 prévoit une diminution de 219 ETPT sur le programme 156 en 2024. Or, il ne suffit pas d'investir dans le *datamining* et d'augmenter le nombre de vérificateurs pour que le produit de la lutte contre la fraude fiscale augmente. Cette action nécessite en effet des effectifs dédiés à la programmation des contrôles et à la collecte effective des montants dû par les contribuables fraudeurs.

Le présent amendement entend donc déplacer 45 M€ de crédits T2 (dépenses de personnel) du programme "Conduite et pilotage des politiques économiques et financières" vers le programme "Gestion fiscale et financière de l'état et du secteur public »

Les signataires du présent amendement ne souhaitent pas réduire les crédits affectés au programme « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » mais simplement respecter les règles de la recevabilité financière. Les signataires demandent au Gouvernement de lever le gage.